



**SUNTOUR**

**REGLEMENT**

**2022**

*Version du 18/03/2022*

## Préambule :

Le **SUNTOUR** est un circuit de compétition Amateur et PRO, créé en 2018, ouvert à tous les cavaliers, sans distinction de région, avec pour objectif de permettre aux cavaliers régionaux de développer un projet sportif sur une saison et accessible au plus grand nombre.

Ce circuit est dénommé **SUNTOUR**.

Le **SUNTOUR** est un circuit destiné à récompenser les couples « cavalier-cheval », ayant accumulé le plus grand nombre de points dans les épreuves labellisées « **SUNTOUR** ». En conséquence, et sous les réserves du présent règlement, le cavalier peut obtenir des points avec différentes montures tout au long de la saison et figurer au classement plusieurs fois dans la même catégorie ou dans plusieurs catégories.

Les organisateurs des concours retenus pour porter le label « **SUNTOUR** » doivent répondre à un cahier des charges portant sur différents critères : qualité des pistes, choix des officiels de compétition, accueil (parkings, boxes, restauration) et garantissant une prestation de qualité.

Le circuit s'appuie sur les Règlement des compétitions FFE 2022 (général et spécifique CSO).

## Innovation importante pour cette année 2022 :

Il est créé un challenge jeunes élites dans les catégories Benjamins, Minimes, cadets et juniors.

Ces challenges ont pour objectifs :

- de mettre en valeur les meilleurs jeunes de la région dont l'ambition est de progresser vers l'élite
- de donner à leurs coachs un cadre de compétition de référence,

## Article 1 –SUNTOUR:

Ce circuit se déroule tout au long de l'année 2022 .

Le classement du **SUNTOUR** sera effectué sur 5 concours :

Etape 1 : Domaine Equestre du Poët (Sisteron 05) - 14 au 17 avril 2022

Etape 2 : Ecuries Guillaume GOMBERT (Cuers 83) – 26 mai au 29 mai 2022

Etape 3 : Ecurie des Dalennes (St Rémy de Provence 13) – 14 au 17 juillet 2022

Etape 4 : Le Cheval d'Argens (Les Arcs 83) – 25 au 28 août 2022

Etape Finale : Centre Equestre Marseille Pastré (Marseille 13 au 16 octobre 2022

### ❖ Catégories et Epreuves

Le **SUNTOUR** se déroule sur les catégories Amateur 1, Amateur Elite et Pro 1.

Chaque étape du **SUNTOUR** devra inclure 6 épreuves imposées :

Amateur 1 : Vitesse 120 et Grand Prix 120

Amateur Elite : Vitesse 125 et Grand Prix 130 (ouvert aux amateurs)

Le Grand Prix 130 est le support du Sun Tour pour la catégorie Amateur Elite, les points seront obtenus à partir d'un classement spécifique des couples Amateur Elite dans l'épreuve.

Pro 1 : Grand Prix 135 et Grand Prix 140

Le GP 135 correspond aux épreuves de vitesse prévues pour les autres catégories ; il se déroulera en une manche sur un barème A au chrono sans barrage ou barème A temps différé.

L'organisateur pourra décider des barèmes suivants :

Vitesse : Barème A au chrono sans barrage ou Barème A temps différé

Grand prix : Barème A chrono + barrage au chrono ou Super 10 option B ou D. Le Grand prix 140 se déroulera en 2 manches. Le Grand Prix 130 se déroulera au Barème A temps différé

### ❖ Conditions particulières

Le circuit **SUNTOUR** utilise le support de concours existants dont le règlement spécifique est de la responsabilité de l'organisateur.

En vue d'éviter le dédoublement des épreuves, le nombre d'engagements est limité à 90 pour les épreuves du Sun Tour. L'organisateur peut également appliquer une limitation à la journée.

**Les cavaliers sont invités, lors de la publication du programme du concours, à vérifier ce point et à en tenir compte afin de s'engager sans tarder. Aucune réclamation fondée sur le motif de l'impossibilité de s'engager en raison de l'absence de place dans l'épreuve ne sera admise.**

Les engagements « Terrain » sont interdits, seuls les engagements sur invitation de l'organisateur sont valides pour la participation au **SUNTOUR**.

Pour chacun des parcours, il sera prévu des obstacles doubles, triples (selon règlement général des compétitions), les organisateurs sont encouragés à utiliser une rivière lorsqu'elle est disponible.

## Article 2 - Classements - Attributions des points :

Les membres de l'organisation du **SUNTOUR** décident du mode de répartition suivant concernant le classement.

Pour chacune des épreuves, des points sont attribués aux couples participants de la façon suivante :

1er : 13 points	6ème : 7 points
2ème : 11 points	7ème : 6 points
3ème : 10 points	8ème : 5 points
4ème : 9 points	9ème : 4 points
5ème : 8 points	10ème : 3 points

Les couples classés dans le premier quart de l'épreuve au-delà du 10ème bénéficient de 2 points, les couples non classés mais participants (ayant pris le départ de l'épreuve) bénéficient d'1 point.

Un cavalier peut participer avec plusieurs montures et figurer au classement du Sun Tour plusieurs fois dans la même catégorie ou dans plusieurs catégories. Le classement du Sun Tour est effectué par couple. Tous les couples participants sont classés.

Les épreuves de vitesse bénéficieront d'un coefficient 1 et les épreuves Grand Prix bénéficieront d'un coefficient 1.5.

Des points de participation seront attribués aux couples de la façon suivante :

- 5 points supplémentaires par étape en cas de participation aux deux épreuves de la catégorie
- 2 points supplémentaires par étape en cas de participation à seulement une des épreuves de la catégorie.

Les épreuves de la dernière étape seront majorés de la façon suivante : coefficient 1.25 le samedi et coefficient 2 le dimanche.

En cas d'égalité au classement final du SUNTOUR et afin de départager les 3 premiers à l'issue de la dernière épreuve : les points acquis lors de la dernière étape dans le Grand Prix du dimanche seront prépondérants.

N.B. : les points sont attribués en fonction de la place acquise dans l'épreuve par le cavalier, y compris lors de la dernière étape, le classement publié sur FFECompét faisant foi.

### Cas particulier : changement de cheval :

Le SUNTOUR a pour objet de valoriser les couples cavalier-cheval, toutefois, en cas d'impossibilité de poursuivre le circuit avec la monture avec laquelle le cavalier l'a débuté, il lui sera autorisé un seul changement, les points marqués avec la première monture restant acquis.

Si le cheval choisi pour poursuivre le circuit a déjà été engagé avec ce cavalier, les points éventuellement acquis seront abandonnés.

Il est impossible, la même année, au cavalier de réengager le cheval ainsi remplacé sur le SUNTOUR, s'il en était ainsi, le cavalier serait éliminé du circuit avec toutes ses montures.

Bien entendu, le cavalier peut toujours s'engager dans les épreuves concernées.

## Article 3 - Récompenses :

### ❖ Récompenses étapes :

L'organisateur garantit une remise des prix pour les 5 premiers des épreuves de la catégorie PRO et pour les 8 premiers des épreuves Amateurs.

L'organisateur garantit 5 prix pour la 140.

### ❖ Récompenses classement final :

Les membres de l'organisation du Sun Tour récompenseront les trois meilleurs couples de chacune des catégories.

Les récompenses seront données uniquement aux cavaliers présents lors de la remise des prix, ils ne pourront se faire représenter pour recevoir ces cadeaux. En cas d'absence, ceux-ci seront remis au cavalier classé juste après et ainsi de suite.

## Article 4 - Litiges et réclamations :

En cas de litige concernant une épreuve, son déroulement ou toute autre cause concernant le concours lui-même, les règles habituelles fixées par le règlement général des compétitions FFE s'appliquent intégralement.

En cas de litige concernant spécifiquement l'application du règlement du SUNTOUR (classement etc. etc...), les réclamations devront être faites par écrit (mail ou courrier) au Comité d'Organisation SUNTOUR qui tranchera après avoir, le cas échéant, entendu le demandeur. Les décisions de ce comité sont sans appel.